PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 avril 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 10 avril 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Pierre VOGT, Jean Pierre OLLIVIER, Florent CRAYSSAC, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Pierre VOGT Jean Baptiste GASTINNE à Edouard PHILIPPE Quentin SCHUMACHER0 Florent Crayssac Franck SENANT à Jean Pierre OLLIVIER

2025-007

1. DÉLIBÉRATION 2025-007 : Approbation du compte de Gestion 2024 de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant création de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire

Vu l'article 15 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif au budget

Vu l'article 17 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux recettes

Vu l'article 18 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux contributions des membres

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2024

Vu la délibération 2023-08 en date du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 de l'EPCC French Lines et Compagnies, Patrimoine Maritime et Portuaire.

Vu la délibération 2024-01 en date du 05 mai 2024 portant sur la validation du compte de gestion 2023.

Vu la délibération 2024-02 en date du 05 mai 2024 portant sur la validation du compte Administratif 2023.

Vu la délibération 2024-03 en date du 05 mai 2024 portant sur l'affectation du résultat 2023.

Vu la délibération 2024-04 en date du 05 mai 2024 portant sur la validation de la décision modificative N°1.

Considérant que

- Le budget s'élevait à **465 000€** avec **199 125.10 €** de report de l'excédent d'exploitation année N-1, **soit 664 125.10 €** et **8 000 €** d'opération d'ordre transfert entre section) et
- **41 555 €** en section d'investissement
- **470 964.09 €** des recettes de fonctionnement ont été réalisées sur la totalité inscrites au budget 2024, soit un total de **5 964,09 €** de recettes supplémentaires
- Sur la totalité des recettes d'investissement inscrites au budget 2024, **8 232€** de recette ont été réalisées.
- Sur les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2024, **487 013.66€** ont été réalisées (dépenses -annulations)
- Sur les dépenses d'investissement inscrites au budget 2024, **14 792.91** € de recette ont été réalisées.

Le résultat de l'exercice de fonctionnement 2024 est de **– 16 049.57 €.**
Le résultat de l'investissement est de **-6560.91 €**
Le report, à nouveau en fonctionnement, s'élève à **183 075.53 €.**

Total des recettes cumulées réalisées : **471 180.88€ (titre émis sans annulation)**
Total des dépenses cumulées réalisées : **488 694.37€ (mandat émis sans annulation)**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est donc de **-22 610.48 €.**
Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de **-12 524.91 €.**
Le résultat de clôture cumulé est donc de **+ 170 550.62 €.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décide

Après en avoir délibéré

- De valider le compte de gestion de l'exercice 2024 qui présente un résultat d'exploitation excédentaire de + **170 550.62 €**
 Section de fonctionnement + **183 075.53 €**

 Section d'investissement **-12 524.91€**

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 30 avril 2025 après réception Préfecture le 29 avril 2025

Publication le 30 avril 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024